



"L'Europe nous enlève le poisson de la bouche"

Un article de André Linard
paru au mois de mars 1998

©1988-2000 

(SYFIA-Belgique) Les pêcheurs sénégalais reprochent aux accords de pêche avec l'Europe de les priver de poissons. Et de les obliger à aller pêcher dans les eaux des pays voisins.

Début février, la Mauritanie a restitué à des pêcheurs sénégalais le matériel qui leur avait été confisqué pour avoir pêché dans les eaux mauritaniennes. Par ailleurs, le ministre sénégalais de la Pêche s'est rendu à Nouakchott pour négocier un accord de pêche entre les deux pays.

A première vue, ces deux informations peuvent sembler anodines. Mais, en fait, elles marquent une amélioration des relations entre ces deux pays dont le conflit, en 1989, avait provoqué la rupture de l'accord de pêche de 1983. Et surtout, ces deux faits sont révélateurs des questions de fond qui se posent à propos de la gestion des pêches au Sénégal.

N'y a-t-il pas, en effet, une contradiction pour ce pays à, d'un côté, céder son poisson à l'Union européenne par des accords de pêche et de l'autre devoir négocier avec ses voisins le droit de s'approvisionner chez eux ? Pas seulement en Mauritanie, d'ailleurs, mais aussi en Gambie et en Guinée Bissau où de nombreux pêcheurs sénégalais vont acheter des droits de pêche. Les pirogues dites glacières partent parfois pour deux semaines, emportant jusqu'à 30 personnes sur ces embarcations rudimentaires.

Dès 1996, durant les discussions avec l'Europe, le quotidien dakarais *Wal Fadjri* rappelait que *"la condition de base pour un accord de pêche est l'existence d'un surplus de ressource que le pays ne peut pas pêcher"*. Dans un entretien qu'il nous a accordé, le ministre de la Pêche et des Transports maritimes, M. Alassane Daly Ndiaye, avançait un autre point de vue. *"Nous cherchons un équilibre. Certaines espèces de poissons restent dans nos eaux, mais d'autres se déplacent le long des côtes. Ces pays font d'ailleurs aussi appel au savoir-faire et aux compétences de nos pêcheurs, qui, parfois, débarquent leurs prises sur place, faisant ainsi vivre les marchés locaux."*

Le dernier accord de pêche ?

Les Sénégalais, il est vrai, ont un art de la pêche que ne partagent pas leurs voisins. Le ministre reconnaît toutefois qu'il existe un risque pour l'avenir, lorsqu'il affirme : *"Je souhaite que l'accord de pêche signé avec l'Union européenne soit le dernier. Sans doute, on peut trouver un modus vivendi impliquant par exemple l'obligation de débarquement chez nous. Nous désirons qu'on sauve notre ressource, parce que priver les Sénégalais de pêche provoquerait un cataclysme. Cette activité fait vivre 10 % de notre population, dont une grande majorité de femmes formatrices et marchandes."* La pêche a rapporté 160 milliards de F cfa de recettes d'exportation en 1996 (les chiffres de 1997 sont attendus).

Le langage, on s'en doute, est beaucoup moins policé chez les pêcheurs. Pour eux, pas de doute : la baisse des prises n'est pas un risque futur, mais une réalité actuelle et la faute en incombe aux accords de pêche avec l'Europe. *"En permettant à l'Europe de prendre nos espèces pélagiques côtières, l'accord nous ôte le pain"*

BULLETIN n°110



Parution du
01/03/98

RUBRIQUE
Economie

PAYS



Sénégal



ZONE
GEOGRAPHIQUE
Afrique de l'Ouest

de la bouche", explique El Hadj Niang, secrétaire du comité des pêcheurs de Hann, à la périphérie de Dakar. En cause, le *yaboye* (sardinelle), seule espèce qui, d'après les pêcheurs, subsistait dans les eaux territoriales et que 22 chalutiers européens sont autorisés à pêcher à raison de 25 000 t.

Le secrétaire général du comité de Kayar, Abdoulaye Diop, précise : *"On ne pêche plus que 20 ou 15 % de ce qu'on prenait avant. Il y a 15 ou 10 ans, une pirogue sortait 2 ou 3 heures et ramenait 60 à 200 poissons. Maintenant, en partant toute une nuit, il arrive de ramener moins de 10 poissons."* "Hier, ajoute Arona Diagne, président national du Centre national des pêcheurs sénégalais (Cnps), *je suis sorti toute la nuit. J'ai vendu mes prises à 7500 F, alors que j'en ai eu pour 43 000 F d'essence. Et une licence pour pêcher en Guinée Bissau me coûte 500 000 F."*

Question de fonds.

Le Cnps est la principale organisation de défense des petits pêcheurs. Engagé dans la critique des accords de pêche, il a cependant tendance à sous-estimer une autre explication de la pression croissante sur la ressource : l'augmentation du nombre de pêcheurs. Comme le souligne Malick Rokhy Ba, spécialiste du secteur à *Sud Quotidien*, *"la crise du secteur de l'arachide a poussé des paysans à migrer vers les côtes et à se lancer dans la pêche"*.

Par contre, le Cnps met à juste titre le doigt sur la question des fonds de contrepartie prévus par les accords de pêche. Le dernier en date rapporte 8 milliards de F cfa par an au pays. Une somme qui, dans la logique de l'unicité, entre dans le budget de l'Etat ; alors que, selon le Cnps, elle devrait être destinée à la pêche artisanale. Le gouvernement a décidé d'en attribuer 50 % au ministère de la Pêche. Mais les pêcheurs se demandent dans quelle mesure ils en bénéficieront.



André Linard

[Radio](#) | [Photothèque](#) | [Nouveautés](#) | [Contacts](#) | [Recherche](#)

Copyright © 1998-2001  - Tous droits réservés
Pour tout commentaire ou suggestion, contactez le **webmaster**
Dernière mise à jour du site : 10-07-02